

# **GENOMIC VISION**

Société Anonyme  
80-84, rue des Meuniers  
92220 Bagneux

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 20 juin 2019 – 19<sup>ème</sup> résolution

## GENOMIC VISION

Société Anonyme

80-84, rue des Meuniers  
92220 Bagneux

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 20 juin 2019 – 19<sup>ème</sup> résolution

---

A l'Assemblée générale de la société GENOMIC VISION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose, sous réserve de l'adoption de la 18<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée, de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R. 225-73-1 du code de commerce, les informations et documents définitifs nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

A Paris-La Défense, le 29 mai 2019

Le commissaire aux comptes

**Deloitte & Associés**



Benoit PIMONT